

L'INFO-Scott

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Volume 3, numéro 1 • Avril 2006

Connaissons mieux Jean Rhéaume!



Le citoyen vedette de ce mois-ci est un homme qui a vraiment pris à cœur sa Municipalité depuis les dernières années et encore aujourd'hui malgré qu'il est à sa retraite.

Monsieur Jean Rhéaume est né à Scott en janvier 1926. Marié en 1948 à Marie Madeleine Côté que l'on voit sur la photo l'accompagnant et ce

depuis 58 ans, donc les noces de diamant approchent, 60 ans, tout un exploit de nos jours. De cette remarquable union 5 enfants, Richard, Roger, Colette, Mario, Michel sont nés et de là ce sont joints 11 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. C'est ce que l'on peut appeler une belle famille Québécoise dont ils peuvent être fiers.

Monsieur Rhéaume a fréquenté à ses débuts primaires la petite école du village qui était située alors où demeure maintenant Monsieur Jacques Bédard, en face du Dépanneur Brochu maintenant. Il s'est dirigé ensuite vers le classique pour une partie seulement au Collège Ste-Anne de la Pocatière.

En 1945, débute son implication dans le milieu. Il fonde alors avec Rose-Hélène

Caronneau et Monsieur Stanislas Côté, la compagnie Alex Côté Ltée, qu'ils dirigent jusqu'en 1988.

Pendant toutes ces années malgré ses fonctions qui l'accaparent, il réussit à assumer diverses fonctions au sein de plusieurs organismes, tant municipal que scolaire ou autre dont je vais essayer d'en résumer la liste : Secrétaire-trésorier, commissaire à la Commission Scolaire, Vice-président du CEGEP Lévis-Lauzon, Directeur de la Caisse Populaire, marguillier, membre fondateur du Club de Golf de Beauce, maire et j'en passe. Comme je vous l'ai dit au début, son intérêt et implication dans le milieu ont été vraiment importants qui en fait de cet homme un rouage important dans le cheminement et développement d'une communauté.

Maintenant à la retraite, il est membre du Club des aînés de Scott et il se fait un réel plaisir d'aller disputer quelques parties de bridge dont il est un adversaire redouté et redoutable dans ses temps de loisirs. De plus golfeur émérite, il fait encore l'envie de ses adversaires de par son bas pointage. Au fait, il a déjà réussi un trou d'un coup en 1987. Bravo! Voilà en résumé la carrière de Monsieur Jean Rhéaume. J'en aurais encore beaucoup à écrire sur cet homme dynamique qui en fait le fleuron que toute municipalité rêve d'avoir en son milieu.



Roger Pigeon, responsable

Grosses vidanges

jeudi le 8 juin

Le ramassage des gros rebuts tels que branches d'arbres (bien attachées), matelas, électroménagers etc...

À l'exception

Des déchets de construction et des matières dangereuses tel que : bonbonnes de propane,

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE L'ACCUEIL

TERRAIN DE SOCCER

Vous avez probablement vu notre nouveau terrain de soccer qui a été aménagé au mois d'août dernier. Nous en sommes très fiers! Cet hiver, nous avons pu nous en servir pour agrandir la cour de récréation. Au printemps, nous ferons l'installation des lignes et des buts de soccer. Il sera ainsi prêt pour utilisation au début de l'été. Nous en ferons l'inauguration officielle avant la fin des classes. Ce sera l'occasion de remercier les partenaires qui ont contribué à cette réalisation. Tel que prévu, l'école mettra son terrain de soccer à la disposition d'équipes de jeunes de 5 à 12 ans de Scott qui voudraient y évoluer. L'organisation des équipes et l'utilisation du terrain devraient se faire par le biais de la Municipalité de Scott dans les cadres d'une entente scolaire-municipale à venir bientôt.

ÉCOLE EN SANTÉ

Dans la continuité des Cœurs Joyeux, programme

de prévention des maladies cardio-vasculaires mis sur pied il y a 3 ans pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année, l'école l'Accueil a été l'une des 6 premières écoles de la commission scolaire Beauce-Etchemin à devenir École en Santé. Il s'agit d'une nouvelle approche née de la collaboration entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, dans le but de travailler en partenariat à la réussite des élèves.

Le Comité École en Santé de l'école l'Accueil se compose de représentants des parents, du CSSS (anciennement le CLSC), de la communauté et de l'école. Le Comité se réunit pour planifier, organiser et évaluer les actions entreprises à l'école, particulièrement celles qui touchent le domaine de la santé. C'est ainsi que sont offertes à nos élèves plusieurs activités comme des animations sur les saines

habitudes de vie, la lecture des ingrédients sur les emballages, le défi Moi j'croque, des activités physiques animées le midi et le samedi pour les élèves et leurs parents, etc... Nous sommes en mesure de constater que le niveau de condition physique de nos élèves se compare avantageusement à celui des élèves des autres écoles de la commission scolaire. Nous constatons également une préoccupation de plus en plus grande des élèves et de leurs parents pour une saine alimentation. Cela se voit dans les collations et les repas des élèves.

Ce sont là des constats très encourageants qui nous incitent à poursuivre notre travail d'éducation. Un grand merci à nos partenaires et collaborateurs, particulièrement les parents et le CSSS.

Diane Breton, directrice

DATES À RETENIR!

MAI						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Les bureaux municipaux sont fermés
 Assemblée du Conseil municipal
 Cueillette des ordures ménagères
 Cueillette sélective recyclage
 Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30
 Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

Connaissons mieux nos citoyens(nes)

Grosses vidanges

Des nouvelles de l'école l'Accueil

Votre conseil...en bref

Message d'intérêt public

Biblio-nouvelles

Véloroute

Prêts à la construction

Bac roulant 360 litres

Arbres gratuit

Cercle des Fermières de Scott

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance spéciale du 29 mars 2006

- 1- Présentation et acceptation du rapport financier pour l'année 2005 par la Firme Lachance, Parent, CA Inc.
- 2- Nomination des vérificateurs de la Firme Lachance, Parent CA Inc. pour l'année 2006.

Séance régulière du 3 avril 2006

- 1- Dépôt du 2^{ème} projet de règlement concernant l'emplacement et l'implantation des roulottes, des véhicules motorisés et d'habitations transportables et servant à des fins récréatives de même que l'implantation et l'aménagement des terrains de camping.
- 2- La Municipalité de Sainte-Hénédine est autorisée à faire le déneigement dans la route Desjardins et ce, jusqu'au début de la route Kennedy, tel que stipulé dans l'entente signée avec le Ministère des Transports.
- 3- La Municipalité de Scott accepte la modification de la tarification lignes Centrex Telus concernant le Service municipal 911. Cette somme sera uniformisée au tarif du marché et passera à 0.47 \$ dès le 28 juin 2006.
- 4- La Municipalité accepte la proposition de CGI conditionnellement à ce qu'une compagnie d'assurance défraie les coûts pour la révision des classements d'assurance de la protection incendie.
- 5- Le conseil de la Municipalité de Scott autorise la Firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, à déposer une procédure devant la Cour Supérieure afin d'obtenir la démolition du bâtiment situé au 640, route Kennedy.
- 6- La Municipalité est intéressée à l'achat regroupé par la M.R.C. pour les bacs roulants bleus.
- 7- La Municipalité ne participe pas financièrement à la demande de commandite pour la Prévention du suicide, n'étant pas prévue au budget.
- 8- La demande de dos d'âne est refusée dans la 10^{ème} Rue. Que demande soit faite auprès de la Sûreté du Québec afin d'avoir une surveillance accrue dans ladite rue.
- 9- Il a été résolu de faire la demande à Promutuel Beauce pour l'acquisition d'une caméra thermique et ce, sans frais.
- 10- Avis de motion numéro 183 et ayant pour objet la modification à l'article 1 du règlement numéro 105 concernant l'heure des séances du conseil municipal. (Amendement au règlement numéro 105).

Règlement numéro 150 Interdiction d'allumer des feux sans permis.

PÉRIODE INTERDITE : Il est strictement défendu à toute personne de faire des feux pendant la période du 15 avril au 15 mai inclusivement

Règlement numéro 181 Dépôt du 2^{ème} projet de règlement

Dépôt du 2^{ème} projet de règlement concernant l'emplacement et l'implantation des roulottes, de véhicules motorisés et d'habitations transportables et servant à des fins récréatives de même que l'implantation et l'aménagement des terrains de camping.

CONSIDÉRANT que le paragraphe 17 du 2^{ème} alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confère au conseil municipal le pouvoir d'adopter des dispositions à même le règlement de zonage concernant l'emplacement et l'implantation des roulottes, des véhicules motorisés et des habitations transportables et servant à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT que la présence de la rivière Chaudière sur le territoire constitue un potentiel

de développement d'activités récréatives et touristiques pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott désire appliquer, dans ces secteurs, certaines conditions visant à contrôler l'emplacement et l'implantation des roulottes et l'aménagement des terrains de camping;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil ont déclaré l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Monsieur Clément Roy est contre l'adoption du règlement

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers soit : Clément Marcoux, Claude Poulin, Johnny Carrier et Myriam Drouin que le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 181 modifiant le règlement de zonage no 60 aux fins de régir l'emplacement et l'implantation de roulottes, de véhicules motorisés et d'habitations transportables et servant à des fins récréatives de même que l'implantation et l'aménagement des terrains de camping »

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était reproduit au long.

ARTICLE 3 : TERMINOLOGIE

L'article 2.8 du règlement de zonage no 60 est modifié de manière à ajouter les termes et définitions suivantes :

« Terrain de camping : Espace réservé à des fins récréatives, aménagé en vue du séjour des campeurs, notamment des tentes, tentes-roulottes, roulottes et toutes autres habitations transportables et servant à ces fins. »

ARTICLE 4 : REMISAGE DE ROULOTTES

L'article 5.6 est ajouté au règlement de zonage, après l'article 5.5 :

« 5.6. Remisage de roulottes et autres véhicules de loisir »

Le remisage de roulottes, de véhicules de loisir motorisés ou d'autres habitations transportables n'est autorisé que dans les cours arrière et latérale et ce, à la condition qu'un bâtiment principal soit érigé sur le terrain concerné. La roulotte, le véhicule ou l'habitation transportable ainsi remisé ne doit pas servir à des fins d'habitation. Cependant, le remisage de roulottes, de véhicules de loisir ou d'habitations transportables est autorisé sur un terrain de camping. »

ARTICLE 5 :

L'article 24.1.6 « Groupe : Culturel, récréatif et de loisirs » est modifié par l'ajout, à la fin de l'énumération des usages, de la classe d'usage suivante : « Camping »

ARTICLE 6 :

L'article 25.9 « Zones récréatives (REC) » est modifié par l'ajout de l'article 25.9.3 :

« 25.9.3 Normes particulières pour l'aménagement et l'implantation de terrains de camping »

Lorsque pointé à la grille des usages (« Camping »), l'aménagement d'un terrain de camping est autorisé conformément aux dispositions du présent règlement et l'usage de camping doit en conséquence respecter les normes suivantes, en plus de toute autre loi ou règlement qui lui est par ailleurs applicable.

25.9.3.1 Terminologie spécifique

Les mots suivants ont une signification spécifique à la présente sous-section :

Emplacement :

Aire désignée au campeur pour l'installation de son gîte incluant l'espace nécessaire pour ses déplacements, sa détente, la localisation d'une tente, d'une tente-roulotte, d'une roulotte, d'une autocaravane ou d'une habitation transportable.

Équipement de camping :

Ensemble des éléments nécessaires au campeur pour assurer son gîte incluant une tente, une tente-roulotte, une roulotte, une autocaravane ou une habitation transportable de même qu'un abri repas et plate-forme de détente, un foyer (aire de feu de camp) ou autres éléments accessoires.

25.9.3.2 Normes générales d'aménagement d'un camping

Les bâtiments et constructions autorisés doivent respecter les normes d'implantation applicables aux bâtiments principaux telles que prescrites par zone et conformément aux dispositions du règlement de zonage.

Le terrain de camping doit être aménagé sur un terrain d'une superficie minimale de 6 000 m².

25.9.3.3 Bâtiments, constructions et activités complémentaires au camping

Seuls les bâtiments, constructions et activités suivantes sont autorisés dans les limites d'un camping, en dehors des emplacements, à titre d'activités complémentaires au camping et de services de base aux campeurs :

- Bâtiment d'accueil et kiosque de perception;
- Cabine téléphonique;
- Bâtiment sanitaire comprenant toilettes, douches, laveuses et sècheuses;
- Plage ou piscine;
- Rampe de mise à l'eau et quai;
- Location d'embarcation
- Jeux pour enfants;
- Aires de jeux pour adultes (tennis, volley-ball, croquet, etc.);
- Centre communautaire, abri communautaire et abri cuisine;
- Casse-croûte et dépanneur;
- Amphithéâtre;
- Aires de pique-nique;
- Stationnements pour visiteurs;
- Une seule résidence unifamiliale par terrain de camping.

En aucun moment, l'implantation de constructions permanentes ne sera autorisée sur le terrain de camping à l'exception des bâtiments et constructions mentionnés précédemment.

Les quais et rampes de mise à l'eau doivent être conformes aux dispositions du présent règlement et à celles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le traitement des eaux usées et le captage des eaux souterraines des emplacements doivent être faits en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements s'y rapportant.

25.9.3.4 Dimensions minimales des emplacements

Les emplacements doivent avoir une dimension minimale de 140 m_l et une largeur minimale de 8 m.

25.9.3.5 Normes d'implantation par emplacement

Une marge minimale de 2 m doit être conservée entre la limite de l'emplacement et la localisation de tout équipement de camping.

Une marge de 1 m doit être conservée le long de la limite de tout emplacement à l'intérieur de laquelle aucune construction n'est autorisée.

25.9.3.6 Constructions autorisées par emplacement selon le type d'équipement

Seules les constructions suivantes sont autorisées par emplacement destiné aux équipements de camping :

1. Une seule plate-forme placée le long de l'équipement et ayant une longueur maximale égale à celle de l'équipement et une largeur maximale de 3 m. Elle peut être munie d'un toit et d'une moustiquaire;
2. Une remise ou cabanon de type préfabriqué ou démontable, d'une superficie maximale de 10 m² et d'une hauteur maximale de 3.5 m. Cette construction étant complémentaire à la tente-roulotte, la roulotte, l'autocaravane ou l'habitation transportable, elle doit être enlevée de l'emplacement au même moment où la tente-roulotte, la roulotte, l'autocaravane ou l'habitation transportable quitte ledit emplacement.

Les éléments mentionnés aux paragraphes 1 et 2 du premier alinéa ne doivent pas être installés sur fondation permanente car ils doivent pouvoir être déplacés.

L'aménagement d'un foyer extérieur ou d'une aire de feu de camp est autorisé par emplacement.

ARTICLE 7

L'article 26 est ajouté au règlement de zonage :

« 26. Roulottes et autres habitations »

Les véhicules motorisés tels que remorques, caravanes ainsi que les roulottes, tentes-roulottes et autres habitations transportables ne peuvent être utilisés comme habitation permanente ou saisonnière ou comme bâtiment principal et ce, dans toutes les zones sur le territoire de la Municipalité, sauf à l'intérieur des zones où sont autorisés les terrains de camping.

Malgré ce qui précède, la présence d'une roulotte, d'un véhicule de loisir motorisé ou d'une habitation transportable est autorisée temporairement, sous réserve des conditions suivantes :

- Doit avoir l'objet de la délivrance d'un certificat d'autorisation par l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité;
- Être implanté temporairement pour une période n'excédant pas un mois par période de douze (12) mois, sans possibilité d'extension ou de renouvellement;
- Doit être transportable à tout moment durant la période accordée;
- Être localisé dans l'aire constructible du terrain.

De plus, l'implantation de bâtiments secondaires aux roulottes, aux véhicules de loisir ou aux autres habitations transportables implantés de façon temporaire, tels que les remises, patios, galeries, est interdite.

Aucune vidange des eaux usées n'est permise sur le terrain où est implanté temporairement une roulotte, un véhicule de loisir motorisé ou une habitation transportable en vertu du présent règlement. »

ARTICLE 8 : GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS

La grille des usages et spécifications est modifiée de la façon suivante :

- par l'ajout de la ligne « Camping » après la ligne « Centre touristique et camp de groupe » ;
- par l'ajout, à l'égard des zones « REC 3 » et « REC 4 », d'un crochet vis-à-vis la ligne « Camping »

Une copie de la grille corrigée, pour les zones « REC 3 » et « REC 4 » est jointe au présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Demande de soumission

Demande de soumission pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2006-2007.

Votre soumission devra nous parvenir avant le 1^{er} mai 16 h.

Les heures d'ouverture sont lors de la période de patinage libre

Lundi au vendredi : 18 h à 21 h

Samedi et dimanche : 13 h à 16 h et de 19 h à 21 h

Ouverture lors des congés durant la période des fêtes et lors des journées pédagogiques.

Veuillez nous faire votre soumission à l'adresse suivante :

Municipalité de Scott, 1070, route Kennedy, Scott G0S 3G0

BIBLIO-NOUVELLES

De nouveaux achats de livres ont été faits. Ils font partie de notre Collection locale. Ce sont :

- Harry Potter et le Prince de Sang-Mêlé (tome 6)
- Les tremblements intérieurs
- Meurtre à la carte (Kathy Reiche)
- État d'urgence (Michaël Connelly)
- Deuil interdit (Michaël Connelly)
- Les Chevaliers d'Émeraude, tomes 7 et 8
- Les cerfs-volants de Kaboul
- Briser le silence
- (Nathalie Simard)
- Le demi-frère (Les sceurs Deblois, tome 4)
- Déception point (Dan Brown)
- Jacques Demers en toute lettre



LE PAVAGE, C'EST POUR BIENTÔT!

(Ville de Sainte-Marie, le 11 avril 2006) — Les utilisateurs de la Véloroute de la Chaudière pourront bientôt circuler sur une piste cyclable asphaltée. Le préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, M. Richard Lehoux, a en effet précisé, lors de la conférence de presse annonçant le Vélo Show, que les travaux de pavage de la Véloroute débiteront vers le 15 mai et devraient s'échelonner sur une période d'environ 6 semaines. « La MRC, et ce, par l'intermédiaire des municipalités riveraines de La Nouvelle-Beauce, collabore avec la corporation et le comité de financement afin d'assurer le bon déroulement et la supervision des travaux de pavage entre Saint-Isidore et Vallée-Jonction, ce qui représente une distance de 31,5 km. Pour garantir la finalité du projet, une entente ferme a été conclue avec les conseils des municipalités riveraines concernées », a-t-il précisé.

Une campagne de financement qui roule!

Par ailleurs, au nom du comité de financement, M. Denis Sylvain a présenté les principaux partenaires financiers du projet de pavage de la Véloroute dont les travaux sont évalués à 1,2 M\$. Ainsi, outre les 25 000 \$ obtenus lors du Vélo Show, les autres sommes nécessaires à la réalisation des travaux de pavage proviennent principalement de la campagne de financement, d'un fonds disponible au ministère des Transports pour le projet de la Route Verte, d'une demande d'aide financière adressée au gouvernement du Québec ainsi que de la contribution des municipalités riveraines de la Véloroute de la Chaudière.

« Encore une fois, ce sont les gens du milieu qui supportent ce projet communautaire important pour la sécurité des utilisateurs et l'accessibilité à tous. La générosité des gens d'affaires est légendaire et nous sommes convaincus qu'ils répondront encore à notre appel », a mentionné M. Sylvain.

Le comité de financement pour les travaux de pavage poursuit la sollicitation active auprès des donateurs ciblés jusqu'au 30 avril prochain.

Le Vélo Show

LES PERSONNALITÉS D'AFFAIRES DE LA RÉGION MONTENT SUR SCÈNE AU PROFIT DE LA VÉLOROUTE DE LA CHAUDIÈRE

(Ville de Sainte-Marie, le 11 avril 2006) — Une trentaine de personnalités et de chefs d'entreprise de La Nouvelle-Beauce brûleront les planches de la salle Méchatigan, le samedi 27 mai prochain, pour présenter Le Vélo Show, un spectacle de variétés haut en couleurs et en humour, et ce, au profit du pavage de la Véloroute de la Chaudière.

Pour l'occasion, les spectateurs auront la chance de découvrir les talents cachés – et qui, pour certains, devraient peut-être le demeurer! – de personnalités telles que Placide Poulin, Denis Sylvain, Harold Guay, J. Martin Landry, Hébert Vachon, Pierre Cliche, Yves Lessard, Michel Lehoux, Michael Byrns et plusieurs autres dans un feu roulant de numéros de musique, de chanson, de comédie, de théâtre et de danse, entrecoupés de séquences vidéos. Le réalisateur Louis Parent vous promet une soirée très musicale remplie de surprises et de moments inédits.

Le Vélo Show s'inscrit à l'intérieur de la campagne de financement amorcée récemment pour réaliser le pavage de la Véloroute de la Chaudière. « Cette représentation spéciale, dont TELUS est le commanditaire majeur, sera l'occasion pour la population de participer au financement tout en profitant d'un spectacle unique en son genre et qui fera jaser pendant longtemps! », a indiqué M. Denis Sylvain, membre du comité de financement pour le pavage de la Véloroute.

Tous les « artistes » participeront bénévolement au Vélo Show dont le but est de recueillir 25 000 \$ à travers cette activité bénéfique pour le pavage de la Véloroute. Le coût du billet est fixé à 50 \$. Les billets seront en vente dès aujourd'hui auprès d'Ovascène (387-2200) et des membres du comité organisateur du Vélo Show : Johanne Côté, Michel Laroche, Gaston Lévesque, Jean Savoie, André Lambert, Louis Parent et Jacques Saint-Hilaire.

Prêts à la construction!

Pour toutes informations, veuillez communiquer au numéro de téléphone suivant : 387-2037. Prendre rendez-vous avec Monsieur Steve Proteau, inspecteur en bâtiments.



BAC ROULANT 360 LITRES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

FICHE TECHNIQUE

Extrait du devis initial :

2.1 CLAUSES TECHNIQUES

2.1.1 Exigences générales des bacs 360 litres

2.1.1.1 Matériel

Polyéthylène haute densité, moulé par injection et stabilisé contre les rayons UV.

2.1.1.2 Couleur

Les bacs devront être bleus.

2.1.1.3 Composantes

• Bac neuf de récupération

• Couvreclé :

- Le couvreclé est étanche et s'ouvre par lui-même quand le bac est basculé par le serveur;

- Le couvreclé est muni de deux poignées permettant de l'agripper par le contracteur et le déplacer pour le positionner;

- Le couvreclé ouvre complètement, sans tension, pour une vidange parfaite;

- Le couvreclé devra être de forme convexe pour permettre l'écoulement des eaux sur le dessus;

- Le couvreclé devra être suffisamment robuste pour soutenir une charge de soixante (60) kilogrammes sur le dessus sans qu'elle ne s'écroule ou qu'elle provoque une torsion du couvreclé au-delà de sa limite élastique;

- Le système de charnière (minimum trois) devra faire partie intégrante du

couvreclé et du contenant.

- Une tige d'accouplement;
- Les roues des bacs ont un diamètre d'environ 30 cm et sont fabriquées en caoutchouc ou autre avec essieu en acier inoxydable ou galvanisé à chaud de 22 mm de diamètre;
- Le roulement des roues devra être de type « sans entretien »;
- Un essieu en acier inoxydable ou galvanisé à chaud;
- Le mode fixation de l'essieu et des roues doit être tel qu'il soit possible de supporter et de transporter une charge pleine du bac cent (100) kilogrammes en deux (2) directions (avant/arrière) sur une surface plane ou inclinée ou dans un escalier;
- Un appui-pied à la base facilitant le basculement;
- Une bande d'usure de 1 cm à la base;
- Durée de vie minimale de dix (10) ans des bacs;

• Durant la durée de vie, les bacs ne se décolorent pas, ne craqueront pas, ne se déformeront pas, ne rouilleront pas et ne présenteront pas de signes de vieillissement;

• Ils devront pouvoir supporter des conditions de service allant de -40°C à +40°C;

• Ils devront être conçus de façon à demeurer stable à la verticale, qu'ils soient pleins ou vides, couvercle ouvert ou fermé, sous des vents pouvant atteindre cinquante (50) kilomètres/heure provenant de n'importe quelle direction par rapport aux bacs.

2.1.1.4 Chargement

Emprise européenne base ronde pour automatiser avec attache frontale de PEHD moulée à même le bac pour permettre la levée latérale mécanisée automatique ou semi-automatique du bac.

2.1.1.5 Capacité

Bacs roulants 360 litres.

2.1.1.6 Dimensions et spécifications

Caractéristiques	Dimensions maximales	Dimensions d'un bac IPL
Profondeur	965 mm (38 pouces)	883 mm (34 _ pouces)
Largeur	765 mm (30 1/8 pouces)	638 mm (25 1/8 pouces)
Hauteur (hors tout)	1200 mm (47 _ pouces)	1130 mm (44 _ pouces)
Poids (bac assemblé)	18 à 25 kg	18 à 25 kg
Épaisseur moyenne des parois	4,06 mm (0,16 pouce)	4,06 mm (0,16 pouce)

La partie ombragée correspondant aux dimensions des bacs roulants implantés sur tout le territoire en 2004 et achetés chez IPL.

La municipalité de Scott remets des arbres gratuitement à ceux qui sont intéressés.

Date de distribution : jeudi le 18 mai et vendredi le 19 mai au bureau de la Municipalité 1070 Kennedy.

Cercle des Fermières de Scott • semaine québécoise des familles

Puisque la famille est une préoccupation constante pour les Cercles de Fermières du Québec, une semaine Québécoise de la famille est tenue du 15 au 21 mai 2006. Afin de souligner cet événement, dans notre communauté et de rencontrer toutes les familles, le Cercle des Fermières organise une activité spéciale qui consiste en un dîner spaghetti qui sera servi à la Salle Multifonctionnelle le dimanche 21 mai prochain. Une exposition de travaux manuels artisanaux prendra place également.

Pour agrémenter le tout, un musicien chanteur saura sûrement plaire à tous. Nous espérons que vous répondrez favorable-

ment à notre invitation pour cette activité. Les membres du Cercle des Fermières s'impliquent beaucoup et ont à cœur le bon fonctionnement de leur organisme et veulent la continuité des services et la transmission du patrimoine artisanal à nos jeunes... Nous croyons fortement en nos valeurs et en tout ce qui concerne les familles.

À cette occasion, nous lançons une invitation spéciale aux nouveaux arrivants dans notre municipalité; nous serons heureuses de vous accueillir à ce dîner. Votre présence nous réchauffera le cœur. Des cartes seront en vente sous peu. Pour informations, vous pouvez contacter :

Gaétane Giguère, présidente 387-3164
Denise Gagnon, vice-présidente 387-6229
Lucille Drouin, secrétaire-trésorière 387-2384
Louiselle Cloutier, conseillère 387-3091
Lynne Sylvestre, conseillère 386-2964

**Bienvenue à toutes nos familles
le 21 mai 2006!**

Lucille Drouin, secrétaire

Richesse à préserver
Invitée : Famille à découvrir
Comptoir libre

CONCOURS SOYEZ ZEN

Gagnez un des 10 forfaits détente d'une valeur de 1000\$ chacun

3 FAÇONS DE PARTICIPER

- Devenez détenteur d'une **carte Visa Desjardins** = 1 chance
- Utilisez votre carte pour vos **achat quotidiens** et **chaque achat** = 1 chance
- Obtenez un **financement Accord D Desjardins** = 1 chance



Encore plus de membres auront la chance d'aller relaxer grâce à Visa.
Faites-vous du bien!

Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce

Saint-Isidore : 418 882-5678
Scott : 418 387-5804

1 800 CAISSES • www.desjardins.com

Depuis 1977

Lachance Parent CA Inc.
Comptables agréés

**Pour y voir clair ...
des experts !**

1741, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0
Tél. : (418) 475-6637 • Téléc. : (418) 475-4531 lp@lachanceparent.ca

dynamiques
impression, communication, multimédia

*Votre allié recherché
pour le développement de
vos affaires*

450, 2^e Avenue, Parc Industriel, Sainte-Marie, Beauce (Québec) G6E 1B6
Tél. : 418.387.6969 | Téléc. : 418.387.5223
Sans frais : 1.877.387.6969 | www.dynamiques.com

BEAUCE WEEK-END • L'OPPORTUNISTE
ALMANACHS RÉGIONAUX DES SERVICES • CONCERTO

Sports Patoine
Scott 418-387-5574

1431, Kennedy, Scott, Beauce-Nord G0S 3G0
Tél. : (418) 387-5574 • Téléc. : (418) 387-7091
spatoine@globetrotter.net • www.sportspatoine.com

Solutions Informatiques G@

Gestion et administration de réseau et de système informatique
Solutions comptables

André Gravel

441, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Beauce
QC G6E 1M1

Tél. : (418) 386-3757
Téléc. : (418) 386-3759
info@info.net • www.info.net

Francis Veilleux
propriétaire

BOUCHERIE VEILLEUX

1000, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Québec G6E 1M2
Téléphone : (418) 386-5744, poste 231
Télécopieur : (418) 386-5426

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.

• SERVICE
• INSTALLATION
• RÉPARATION

• INDUSTRIEL
• COMMERCIAL
• RÉSIDENTIEL

(418) 387-3040

ROGER DROUIN
Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

Construction Sylvain Lecours

Entrepreneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott
(Québec) G0S 3G0

R.B.Q. 8253-2953-20
Membre de l'A.P.C.H.Q.

Tél. : (418) 387-4210

Emile Bilodeau & Fils inc.
Matériaux de construction

Portes et fenêtres
tapis, prêtart
céramique

Télécopieur : (418) 475-4429

Saint-Bernard, Beauce-Nord QC G0S 2G0 téléphone : (418)

SCOTT Variétés

Gaston Labbé
propriétaire

330, route Kennedy
Scott-Jonction (Québec)
G0S 3G0

Tél. : (418) 387-2644

Savoie & Roy
CLINIQUES DENTAIRES

Dre. Mireille Savoie Dr. Stéphane Roy

Saint-Victor : 346, Principale, C.P. 280 (Québec) G0M 2B0 • 888-1122
Saint-Basile : 975, B. route Lagueux (Québec) G6L 1T5 • 836-4122
Brookville : 36, du Ruisseau, #200 (Québec) G0S 1E2 • 832-1950

La Bûcherie
Café

Marco Laliberté
Co-propriétaire

1088, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
G6E 1M6

Tél. & fax : (418) 387-5490
cafetier@globetrotter.net

RE/MAX

RE/MAX AVANTAGES INC.
Courtier immobilier agréé
Franchise indépendante et autonome
de RE/MAX QUÉBEC INC.

René Martel
Agent immobilier Affilié

Sans frais 1990-5050 • Cell. : 806-3533
9201, boul. du Centre-Hospitalier
Charry (Québec) G6X 1L5
rene.martel@globetrotter.net
www.renemartel.com

PISCINES STE-MARIE Inc.
SPAS & PATIOS

1048, boul. Vachon Sud
Sainte-Marie G6E 2S5

Tél. : (418) 387-4670
Téléc. : (418) 387-8970

Résidence pour personnes âgées
Les Jardins d'Autrefois 2001 enr.
Ambiance familiale • Manon Ayotte, prop.

1754, route Kennedy, Scott
Tél. : (418) 386-2825

LES CONSTRUCTIONS
FOUR

Entrepreneur général
en excavation

Gaetan Turcotte

500, 1^{er} Avenue, Parc Industriel
Sainte-Marie, Beauce G6E 1B5

Restaurant Le Victorien

Livraison gratuite
à Scott

(418) 387-3340

Bolduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.
Agences-géomètres

Robert Mathias, a.-g.
Michel Bolduc, a.-g.

564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
(418) 387-5004

de rabais avec tout achat
de 10 \$ et plus

brunet

JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

1798, Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
cvrscott@globetrotter.net

Tél. : (418) 387-2323
Téléc. : (418) 387-2695

COUVOIR SCOTT LTÉE

SYLVAIN PARENT GOBEL
AVOCATS

DEPUIS 1970

225, DU COLLEGE, SAINTE-MARIE TÉL. : (418) 387-2727

ALEXANDRE CÔTÉ LTÉE

«Remanufacturier de bois de sciage et mise en marché»

16, 2^e Rue, Scott-Jonction (Qc) G0S 3G0
Téléphone : (418) 387-2354 Télécopieur : (418) 387-5402

AMIBOUFF
...le choix à faire pour
assurer une longue vie heureuse à votre animal.

Plus de 28 formules différentes préparées par des vétérinaires et
nutritionnistes pour contrer tous les besoins et les budgets.

Livraison à domicile

Echantillon gratuit

(418) 387-5395
www.amibouff.com

RENAULD
TAILLES D'ARBRES

TAILLES D'ARBUSTES ET DE
HAIES
ÉLAGAGE ET ABATTAGE
D'ARBRES

Renauld Vachon enr.

90, rue du Lac, Scott
G0S 3G0

ÉPICERIE • BOUCHERIE
Myriam

Venez goûter
à nos nouveautés!

1109, route Kennedy, Scott

387-8993
387-2075

**CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
du compagnon**

Élise Couët m.v.

1068, suite 105, Vachon Nord, Ste-Marie, Beauce

cvcomp@globetrotter.net
Tél. : (418) 387-2111
Fax. : (418) 387-3922

DÉPANNEUR BROCHU
Scott 387-2102

BRUNO DROUIN AUTO INC.
Scott 387-3093

FABRICATION CLEMENT Inc.
Spécialiste tiroir - Meuble sur mesure

Clément Marcoux, Prop.

Tél. : (418) 387-6286
Téléc. : (418) 387-6582

1514, Kennedy Nord

LES ENTREPRISES
CLAUDE BOUTIN (418) 387-9041
(1998) inc.

• Désengorgement de tuyaux, canalisation, drains agricoles, ...gels ou obstrués
• Nettoyage de champs d'épuration, de puits de surface, artésien, de grilles de rue et de stationnement
• Transport d'eau et remplissage de piscine • Service de pompage industriel, commercial, municipal et agricole de haute capacité • Hydro-excavation

**Merci à nos généreux
commanditaires.
Encouragez-les!**